



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 103965

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'importance du travail social réalisé au sein de chantiers de jeunes bénévoles internationaux. La gestion de ces chantiers est assurée par des associations qui voient leurs financements peu à peu diminuer, voire disparaître. Il lui demande de lui indiquer les moyens qu'il entend donner au soutien de ces actions.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication encourage depuis de nombreuses années, par la mise en oeuvre d'un soutien financier et technique, les chantiers de bénévoles de restauration du patrimoine organisés par les associations. Il entend, au travers de leur mobilisation autour d'actions concrètes, favoriser la sensibilisation des jeunes à la sauvegarde du patrimoine architectural national et les préparer à un exercice de citoyenneté. En 2005, le montant total des aides attribuées directement par l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication à des stages de formations et des chantiers de bénévoles s'est élevée à 309 000 euros par des subventions versées aux trois grandes associations nationales et réparties de la façon suivante : 12 000 euros à « Union Rempart » pour l'organisation en France de 47 chantiers de bénévoles français et étrangers (114 000 euros) et 4 actions de formation plus spécifiques de bénévoles internationaux (6 000 euros), 110 000 euros à « Chantiers Histoire et Architecture médiévales » pour l'organisation de 18 actions de formation d'encadrement de chantiers de bénévoles (102 000 euros) et de 3 actions de formation internationales (8 000 euros), et 79 000 euros au « Club du vieux manoir » pour 4 stages de formation d'animateur et 23 stages de formation à l'encadrement de chantiers de bénévoles. Dans un contexte budgétaire contraint, le ministère de la culture et de la communication a décidé de poursuivre dans les années futures cette politique qui contribue à une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes et les sensibilise à la sauvegarde du patrimoine. Ce soutien pluriannuel de l'État à ces actions s'est ainsi traduit par la signature en 2005 de conventions triennales avec ces trois grandes associations portant sur les années 2005 à 2007 et reconduisant l'engagement financier annuel de l'État au même niveau que les aides versées en 2002, 2003 et 2004 dans le cadre de précédentes conventions.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103965

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9484

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11839